



Carte résultante
Extrait de la carte 3.1.1

L'affectation du sol

Arrondissement de Ville-Marie

- Secteur résidentiel
 - Secteur mixte
 - Secteur d'emplois
 - Secteur rural
 - Grand équipement institutionnel
 - Couvent, monastère ou lieu de culte
 - Grand espace vert ou parc riverain
 - Grande emprise de transport
 - Infrastructure publique
 - Limite d'arrondissement
- Voir Tableau 3.1.1 pour la description des catégories d'affectation du sol.

